

Intervenant du groupe Tavini Huiraatira	M^{me} Éliane TEVAHITUA
Rapport n°	96/2022 du 22 septembre 2022
Lettre n°	6034/PR du 22 août 2022
Temps de parole	11 mn
Consigne de vote	Favorable

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président ; Mesdames les ministres ;

Le Centre des métiers de la mer est un « un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière » créé par l'arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021. L'article 2 de cet arrêté précise sa « compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle maritime », notamment celles « relatives aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, à la plongée professionnelle » et « la formation maritime nécessaire aux activités professionnelles du secteur primaire et les activités liées aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer, de l'aquaculture et de la perliculture ».

Par cette formation professionnelle qu'il dispense, le Centre des métiers de la mer a vocation à « accompagner le développement des grands projets économiques maritimes publics ou privés en Polynésie ». Bien que basé à Tahiti, « il exerce sa compétence sur l'ensemble de la Polynésie et peut créer de manière temporaire ou permanente des démembrements de l'établissement » au vu de la vastitude de notre Pays. C'est dire l'importance que revêt cet établissement du Pays qui forme aux métiers de la mer dans un territoire océanique aussi grand que l'Europe.

Financé par le Pays, cet organisme de formation professionnelle a bénéficié en 2021 de subventions de fonctionnement de 259 millions de

francs CFP et d'investissement de 200 millions. Le budget de fonctionnement de 287 millions n'a été consommé qu'à hauteur de 80 % des crédits car des sessions de formation ont dû être annulées en raison de la Covid. Le budget d'investissement n'est consommé que de 1,7 % car pour l'essentiel ces crédits destinés à l'acquisition de simulateurs n'étaient disponibles que fin 2021. Un budget de 135 millions a été engagé en début 2022 mais le matériel commandé ne sera livré que début janvier 2023, sous réserve de la conformité des nouveaux bâtiments d'Arue qui seront livrés à priori fin décembre. **Nous attendons de M. le ministre qu'il nous fasse le point sur l'acquisition des simulateurs et la livraison des travaux d'Arue.**

En 2021, le CMM a formé 453 stagiaires dont 417 ont réussi leurs épreuves, soit un taux de 90 %. « Sur ces 417 réussites : 300 stagiaires ont trouvé un embarquement ou sont retournés dans leur compagnie, dans leur société ; 85 travaillent pour leur propre compte ; 11 stagiaires qui travaillent mais hors filière ; 35 autres en attente de réalisation de projets, qui veulent travailler pour leur propre compte ; et d'autres sont revenus en formation pour se perfectionner » nous disait le directeur en commission.

À noter que parmi les stagiaires formés en 2021, se trouvaient 135 matelots de pont, 77 guides touristiques en formation tourisme de plaisance et 41 stagiaires pour le permis côtier et la pêche professionnelle. Parmi les stagiaires, une soixantaine de demandeurs d'emplois venant pour les premiers diplômes. **Nous attendons de ce centre qu'il double ses effectifs d'élèves dans un avenir proche afin d'offrir des perspectives de métiers aux jeunes Polynésiens sortant du cursus scolaire habituel. Que prévoyez-vous M. le ministre, en futurs projets afin de doubler les effectifs de stagiaires ?**

Le CMM offre chaque année des formations classiques du matelot jusqu'au capitaine 500 ou au mécanicien « 1000 chevaux ». Pour répondre aux besoins aigus des compagnies de navigation maritime locales, le centre ouvrira dès 2023 une session de formation destinée aux officiers chefs de quart. Puis en 2024, celle des capitaines et mécaniciens 3000 kW. La direction espère ouvrir à partir de 2025 et tous les trois ans, une session de formation des officiers en Polynésie au moins pour la partie théorie et une partie pratique en France pour permettre aux officiers polynésiens « de monter en grade et répondre aux attentes des compagnies, sachant qu'il y a



des compagnies actuellement qui ont 60 % de personnels qui viennent de l'extérieur parce que justement, on n'en dispose pas ici à Tahiti ». **Nous attendons de vous, M. le ministre que vous mettiez en place la formation complète d'officiers maritimes en Polynésie sans qu'il faille aller en France. L'envisagez-vous ?**

Pour clore mon propos, le Tavini soutient le projet d'établissement et valide favorablement le bilan financier et moral du centre des métiers de la mer.

Je vous remercie de votre attention. *Mauruuru i te faarooaraa mai !*

M^{me} Eliane TEVAHITUA